

---

## COMPTE RENDU DU CA DU CNFPT DU 27 NOVEMBRE 2002

Par Dominique DELENNE

---

Délégation CGT : Bernard GAMBIER, Michel KELLER, Dominique DELENNE,

A l'ordre du jour de ce CA la programmation de l'offre de formation 2003.

Bernard GAMBIER à cette occasion fait remarquer que l'on nous demande de voter pour un programme de formation 2003 pour lequel toutes les brochures dans les CRO et au niveau national sont déjà imprimées, et se trouvent même sur le site Internet des délégations.

Pourquoi nous demande t-on notre avis alors que les choses sont déjà largement décidées par ailleurs ?

Il ne s'agit pas seulement d'une question de calendrier mais bien une question de volonté politique de respect de ce calendrier.

En effet, on pourra adopter tous les calendriers que l'on veut si les CRO ne sont pas convoqués et donc les étapes de discussion non respectées. On se trouvera toujours dans la même situation.

La réflexion doit surtout porter sur la façon dont fonctionnent les CRO. A quel moment se réunissent-ils ? Quelles obligations ? Comment travailler à une programmation 2004 différente ?

Après une intervention sur les questions du budget finance nous avons été amené à faire un certain nombre de remarques même si sur ces questions nous n'avons pas droit de vote.

Le rapporteur émet une hypothèse quant à l'augmentation des recettes de fonctionnement du CNFPT mettant en avant « un dynamisme des rémunérations dans le secteur public ». Bernard Gambier intervient pour donner l'avis de la CGT quant à « un éventuel dynamisme des rémunérations du secteur public » et invite le rapporteur à rencontrer les fonctionnaires territoriaux et à leur demander quel dynamisme dans leur rémunération ils ont ressenti.

De plus, une autre remarque, les statistiques de la formation dans la Fonction Publique Territoriale sont parues, en moyenne 260 euros sont consacrés par agent territorial. Sur 260 euros, 30 % partent dans le secteur privé de la formation soit 100 millions d'euros de dépenses consacrées à la formation soit 50 % en plus du taux de cotisation actuel.

### **Intervention de Bernard GAMBIER**

Un point budget finances avec une décision modificative n° 1, exercice 2002, nous a été soumis. C'est Michel Keller qui est intervenu au sujet de recettes de partenariat qui sont en régression. Phénomène constaté dans des Délégations régionales. Si nous sommes résolument contre cette pratique de partenariat, dans cette situation, elle peut cependant être synonyme d'un recul de moins de formation ou de transfert vers d'autres organismes privés.

### Intervention de Michel KELLER

Pour terminer, la CGT est intervenue pour que soit mis à l'ordre du jour d'un prochain CA les droits des élus (e) des CRO, du CNO et du CA.

Nous avons des propositions que nous soumettrons au CA du 18 décembre 2002.